

52 ENTERTAINMENT

Société par actions simplifiée au capital de 176 972 310 euros

Siège social : 28, rue Parmentier – Sharewood Bâtiment B

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

823 375 894 RCS Lille Métropole

La « Société »

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers Associés,

Nous vous avons convoqués à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

I. RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I.1. Principaux chiffres du compte de résultat de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 12 718 826 euros, contre un chiffre d'affaires de 10 498 419 euros lors de l'exercice précédent.

Notre résultat d'exploitation fait ressortir un déficit de 1 918 159 euros après dotations aux amortissements de 1 723 461 euros.

Compte tenu d'un résultat financier déficitaire de 908 714 euros, notre résultat courant avant impôts se traduit par un déficit de 2 826 873 euros.

En raison d'un résultat exceptionnel déficitaire de 108 140 euros, le résultat de l'exercice ressort déficitaire à hauteur de 1 850 602 euros.

I.2. Exposé des principaux faits marquants de l'exercice écoulé

I.2.1. En matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a fait aucun investissement en matière de recherche et de développement.

I.2.2. En matière d'investissement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a fait aucun investissement.

I.2.3. Sur l'activité de la Société

➤ Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, la Société ayant une activité de holding, son résultat dépend principalement de l'évolution de ses filiales.

Les activités de ses filiales sont, plus précisément, exposées ci-dessous.

L'exercice 2025 a été une année structurelle pour le groupe et surtout pour le Casual. Aucune acquisition n'a été réalisée, mais le groupe a procédé au renforcement et au développement fort de ses équipes.

Cette année marque un palier significatif avec l'atteinte d'un chiffre d'affaires au-dessus de 100 Millions qui croît de 12 % en CA comptable.

Le bridge reste un pilier du groupe très important avec un chiffre d'affaires qui représente 45 % et 63 % de l'EBITDA.

Concernant BBO, un nouveau contrat a été signé en 2025 avec le partenaire ACBL (Fédération de bridge des Etats Unis) comportant une simplification des conditions applicables et permettant d'envisager le futur sereinement. Une nouvelle initiative a été lancée avec l'e-bridge cup (qui sera amplifiée en 2026).

Quant à FunBridge, l'exercice se termine en légère croissance par rapport à 2024. Il est à noter une augmentation des abonnements « premium + » ce qui a augmenté le prix moyen des abonnements.

Canasta et Bridge Baron sont aussi en croissance par rapport à 2024 en particulier grâce à des augmentations et qui n'ont pas engendré de perte de joueurs.

La société Les Editions de la presse réalise une performance solide sur 2025 et ce malgré la non-édition du SEIF en 2025 (tous les deux ans).

En revanche, s'agissant de Virtual Regatta, l'exercice 2025 n'a pas été à la hauteur de nos attentes. Des difficultés ont été rencontrées, notamment sur la capacité à conserver les joueurs suite à la course du Vendée Globe (course fin 2024, s'étant terminée début 2025).

Concernant la nouvelle division appelée « Casual » qui regroupe Loop Games, Blackout et 52 Paris, en plus de Game Publishing et Casualino, l'exercice 2025 aura été une année structurelle autant sur le plan humain que sur le plan stratégique. Les équipes de développement ainsi que les équipes marketing regroupant les fonctions de monétisation, de user acquisition et des diverses fonctions « ads creatives » ont été renforcées.

Cependant, des difficultés ont été rencontrées dès l'été 2025 où nos DAU (Daily Active Users) ont diminué sur les jeux historiques suite à des conditions de marché difficiles. Le contexte économique globale et mondiale a très certainement un impact sur ce qu'on appelle le CPM.

Concernant Game Publishing, il est à noter une légère progression par rapport à 2024 malgré l'agressivité de notre concurrent principal.

Pour terminer, les résultats de Casualino sur les jeux hors Tamatem sont restés stables par rapport à 2024 (+0,03%). Quant aux deux jeux distribués par notre partenaire (Tamatem) dans la région MENA, ils sont en forte décroissance (-43% vs LY qui est la conséquence d'un changement de stratégie marketing de la part du studio Tamatem). Des discussions ont été engagées pour trouver des solutions et repartir en croissance.

Concernant la partie groupe (HQ fonctions supports et transverses), beaucoup de changement ont eu lieu au niveau des équipes avec l'arrivée en 2025 d'un lead Data, d'un lead Produits Casual, d'un lead en Ressources Humaines ainsi que plusieurs développeurs et graphistes. Game Artiste en particulier

au sein du Casual et de Virtual Regatta afin d'accompagner notre croissance globale en terme de séniorité et d'expertise pour nous aider à franchir un cap.

Il est également important de souligner la création en fin d'année d'un département « IA », qui aura toute son importance au vu des développements que le groupe souhaite sur les années à venir.

Le groupe a également investi sur plusieurs outils clés et structurant tels que Lucca pour tous les collaborateurs du groupe en France et à l'International (gestion RH), Kohort (aide à la prise de décision sur les jeux Casual), Payhawk (gestion des fournisseurs et des notes de frais), Power Bi (Reportings automatisés).

➤ **Analyse de l'évolution des affaires :**

Compte tenu de l'activité de holding de notre Société, son activité et ses résultats dépendent de ceux de ses filiale détaillées au point 2 ci-dessous.

➤ **Indicateurs clés de performance :**

La Société suit plusieurs indicateurs clés de performance de ses filiales afin d'évaluer leur efficacité et leur rentabilité. Parmi les principaux indicateurs figurent le chiffre d'affaires, la marge, le résultat d'exploitation. Ces indicateurs permettent un pilotage précis de l'activité et facilitent les prises de décisions stratégiques.

➤ **Risques et incertitudes :**

En dehors de l'environnement économique instable, la Société n'a pas connaissance de risques ou d'incertitudes concernant son avenir.

I.3. Activité de la Société sur les premiers mois de l'exercice en cours et perspectives

Sur les premiers mois de l'exercice en cours, l'activité de la Société est également liée à celles de nos filiales présentées ci-après.

Concernant l'activité de ce début d'année, elle a été très intense dans toutes les divisions du groupe.

Tout d'abord, le groupe s'est réorganisé en 3 pôles : (1) B-52 regroupant les activités Bridge (2) Squared regroupant les activités Casual et (3) Virtual Regatta

L'activité B-52 a été marquée par le lancement d'une nouvelle plateforme au sein de BBO, « BBO Trainer », très prometteur.

Au sein des Editions de la presse, lancement début 2026 de la nouvelle plateforme bridge.com plateforme regroupant toutes les dernières actualités, des échanges entre joueurs et accès facilité avec nos plateformes.

Sur la partie Squared et en particulier Loop Games et Blackout, le début d'année a été mitigé notamment en raison d'un contexte économique morose. Toutefois, nous constatons une inflexion positive des chiffres début Q2 ce qui est encourageant.

Quelques jeux en soft launch doivent aider le groupe à tenir les objectifs sur 2026.

Il est à noter une très bonne performance de Casualino sur les jeux existants et les nouveaux jeux. A noter que le plan mis en place maintenant par les équipes et Tamatem semble être bénéfique.

Les équipes Virtual Regatta sont focalisées sur le lancement de la nouvelle version du jeu qui devrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2026.

I.4. Participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'au dernier jour de l'exercice écoulé, la participation des salariés au capital social, au sens de ce texte, est égale à 1,52%. Le Président a par ailleurs établi le rapport selon les dispositions de l'article L225-197-4 du Code de commerce.

II. PRISES DE PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DES FILIALES

II.1.Prise de participation

En application des dispositions de l'article L 233-6, alinéa 1 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé la Société n'a fait aucune acquisition.

II.2.Activité des filiales

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L. 233-6 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'activité et des résultats de nos filiales et sous-filiales au 31 décembre 2025 :

II.2.1. CASUALINO

La société CASUALINO, dans laquelle la Société détient 100% du capital, a enregistré un bénéfice de 3 384 410 euros pour un chiffre d'affaires de 9 101 724 euros incluant la société Zariba. Les résultats de cette société sont en deçà de nos attentes.

II.2.2. LOOP GAMES

La société LOOP GAMES, dans laquelle la Société détient 100 % du capital, a enregistré un bénéfice de 3 347 429 euros, pour un chiffre d'affaires de 11 381 410 euros. Lors de l'exercice précédent, le bénéfice était de 3 784 559 euros pour un chiffre d'affaires de 15 741 479 euros. Les résultats de cette société sont en deçà de nos attentes.

II.2.3. 52 PARIS

La société 52 PARIS, dans laquelle la Société détient 100 % du capital, a enregistré un bénéfice de 60 404 euros. Les résultats de cette société sont en ligne avec nos attentes compte tenu du démarrage de ce projet.

II.2.4. GOTO GAMES

La société **GOTO GAMES**, dans laquelle la Société détient 100 % du capital, a enregistré un bénéfice de 3 551 326 euros pour un chiffre d'affaires de 9 889 281 euros. Lors de l'exercice précédent, le bénéfice était de 3 622 038 euros pour un chiffre d'affaires de 10 452 764 euros. Les résultats de cette société sont en ligne avec nos attentes.

II.2.5. BBA COMPANY

La société **BBA Company**, dans laquelle la Société détient 100% du capital, a enregistré un bénéfice de 17 218 729 euros et a réalisé un chiffre d'affaires de 32 635 403 euros (chiffres consolidés des filiales US – BBA société mère et BBO, GREAT GAMES, CANASTA J et CANASTA L, filiales détenues à 100 %).

II.2.6. LES EDITIONS DE LA PRESSE SPECIALISEE

La société **LES EDITIONS DE LA PRESSE SPECIALISEE**, dans laquelle la Société détient 100 % du capital, a enregistré un déficit de 691 645 euros, pour un chiffre d'affaires de 1 593 873 euros. Lors de l'exercice précédent, le déficit était de 1 550 757 euros pour un chiffre d'affaires de 1 426 289 euros.

Il est précisé que la société **MASTER POINT PRESS**, filiale canadienne des **EDITIONS DE LA PRESSE SPECIALISEE** a, quant à elle, réalisé un chiffre d'affaires de 206 752 dollars canadiens, pour un résultat déficitaire de 33 540 dollars canadiens.

II.2.7. GOTO GAMES ASIA

La société **GOTO GAMES ASIA**, dans laquelle la Société détient 100 % du capital, a enregistré un déficit de 8 493 euros.

II.2.8. GAME PUBLISHING

La société **GAME PUBLISHING**, dans laquelle la Société détient 100 % du capital, a enregistré un bénéfice de 409 538 euros, pour un chiffre d'affaires de 2 609 464 euros. Lors de l'exercice précédent, le bénéfice était de 475 056 euros pour un chiffre d'affaires de 2 605 149 euros.

Il est enfin précisé que la société **GAME PUBLISHING COMPANY LIMITED**, filiale vietnamienne de **GAME PUBLISHING** a, quant à elle, réalisé un chiffre d'affaires de 10 010 051 864 Vietnam Dong, pour un résultat bénéficiaire de 287 845 378 Vietnam Dong.

II.2.9. VIRTUAL REGATTA

La société **VIRTUAL REGATTA**, dans laquelle la Société détient 100 % du capital, a enregistré un déficit de 588 103 euros, pour un chiffre d'affaires de 2 076 952 euros. Lors de l'exercice précédent, le bénéfice était de 310 379 euros pour un chiffre d'affaires de 3 893 693 euros.

II.2.10. 52 ENTERTAINMENT BARCELONA

La société **52 ENTERTAINMENT BARCELONA**, dans laquelle la Société détient 100 % du capital, a enregistré un bénéfice de 2 903 808 euros, sans générer de chiffres d'affaires. Il s'agit du premier exercice clos de cette société.

Il est enfin précisé que la société **BLACKOUT**, filiale espagnole de **52 ENTERTAINMENT BARCELONA** a, quant à elle, réalisé un chiffre d'affaires de 34 295 994 euros, pour un résultat bénéficiaire de 6 081 298 euros.

III. AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous proposons d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice, soit la somme de 1 850 602 euros au poste « Report à nouveau », lequel serait ainsi débiteur à hauteur de 9 041 953 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été mis en paiement depuis sa constitution.

IV. AUTRES INFORMATIONS

❖ Conventions réglementées

Il vous sera demandé, par ailleurs, d'approuver les termes du rapport spécial des co-commissaires aux comptes relatifs aux conventions visées par les dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce.

❖ Evènement Post clôture

Un contrôle URSSAF portant sur l'exercice 2023 a été notifié à la Société (Siren : 910.166.040) et à la société 52 Entertainment (Siren : 823.375.894 – société radiée en raison de la fusion).

La Société fait également l'objet d'un contrôle fiscal (Siren : 910.166.040) portant sur les exercices 2023 et 2024.

❖ Dépenses et charges non déductibles

Il vous sera également demandé d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles des résultats sociaux assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 3.497 euros, et la charge fiscale correspondante.

❖ Information sur le montant des prêts consentis par la Société au sens de l'article L511-6 du Code monétaire et financier

Nous vous précisons que la Société n'a consenti aucun prêt de cette nature.

* * *
* *

*

Nous allons maintenant vous présenter les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Puis, il vous sera donné lecture du rapport des co-commissaires aux comptes.

Nous nous tenons à votre disposition à l'effet de vous fournir toutes précisions ou explications que vous jugeriez nécessaires et vous invitons à approuver le texte des décisions que nous vous proposons.

P/O LE PRESIDENT
Monsieur Olivier COMTE

52 ENTERTAINMENT

Société par actions simplifiée au capital de 176.972.310 euros

Siège social : 28, rue Parmentier – Sharewood Bâtiment B

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

910.166.040 RCS Lille Métropole

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 17 JUIN 2026

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

Exercice clos le 31 décembre 2025

Il est proposé à l'assemblée générale des associés d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice, soit la somme de 1 850 602 euros au poste « Report à nouveau », lequel serait ainsi débiteur à hauteur de 9.041.953 euros.

CERTIFIE CONFORME par voie électronique par le biais du service Yousign® lequel répond aux exigences posées par les articles 1366 et suivants du Code civil.

Le Président, Monsieur Olivier COMTE

52 ENTERTAINMENT

Société par actions simplifiée au capital de 176.972.310 euros

Siège social : 28, rue Parmentier – Sharewood Bâtiment B

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

910.166.040 RCS Lille Métropole

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 17 JUIN 2026

- RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE -

Exercice clos le 31 décembre 2025

L'assemblée générale des associés, sur la proposition du Président, décide d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice, soit la somme de 1 850 602 euros au poste « Report à nouveau », lequel sera ainsi débiteur à hauteur de 9.041.953 euros.

*CERTIFIE CONFORME par voie électronique par le
biais du service Yousign® lequel répond aux exigences
posées par les articles 1366 et suivants du Code civil.*

Le Président, Monsieur Olivier COMTE

Etat de la situation financière consolidée

Bilan en Euros	Notes	2025.12	2024.12
Ecart d'acquisition	6.1.1	187 497 350	199 869 568
Immobilisations incorporelles	6.1.2	26 401 869	37 326 105
Immobilisations corporelles	6.2	1 173 935	1 328 711
Droits d'utilisation	6.3	1 725 957	2 445 269
Immobilisations financières	6.4	393 135	403 644
Participations dans les entreprises associées			
Impôts différés - actif	6.5	194	479 875
Autres actifs non courants		33 077	2 147 492
Actif non courant		217 225 516	244 000 664
Stocks et en-cours	6.6	147 743	149 284
Créances d'exploitation	6.7	8 216 750	12 335 141
Instruments financiers actifs		55 705	58 919
Autres actifs courants	6.8	2 854 447	2 794 457
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	4 481 403	3 694 232
Actif courant		15 756 048	19 032 033
Actifs non courants détenus en vue de la vente & act abandonnés			
Total ACTIF		232 981 564	263 032 697
Bilan en Euros		2025.12	2024.12
Capital	6.10	176 711 810	176 021 310
Primes liées au capital		1 310 846	1 220 846
Réserves		-166 359 782	-159 422 090
Résultat net Part du groupe		-797 843	-2 166 850
Auto-contrôle			
Capitaux propres part du groupe		10 865 031	15 653 217
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Total des capitaux propres		10 865 031	15 653 217
Engagements retraite et assimilés	6.11	472 116	378 126
Impôts différés - passif	6.5	5 855 505	8 204 751
Endettement non courant	6.12	168 988 379	171 676 309
Dettes de location non courantes	6.13	1 360 121	1 999 316
Autres passifs non courants	6.14	8 002 634	16 033 600
Passif non courant		184 678 755	198 292 102
Provisions courantes	6.11		170 420
Endettement courant	6.12	3 179 016	6 299 286
Dettes de location courantes	6.13	594 321	659 349
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.14	7 842 919	9 010 236
Instruments financiers passifs	6.14	530 902	1 577 966
Autres passifs courants	6.14	25 290 619	31 370 120
Passif courant		37 437 777	49 087 378
Passifs non courants détenus en vue de la vente & act abandon.			
Total PASSIF		232 981 564	263 032 697

Tableau consolidé des flux de trésorerie

TFT en Euros	2025.12	2024.12
Résultat net total des entités consolidées	-797 843	-2 166 850
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Dotations nettes aux amortis, dépr. et provisions	23 641 141	11 713 889
Charges et produits liés aux stocks options et assimilés	1 077 200	1 678 498
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	-4 564 529	2 754 047
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	1 630	900 601
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		2 451 743
CAF après coût de l'endettement financier	19 357 599	17 331 927
Coût de l'endettement financier	17 346 291	16 597 931
Charge d'impôt de la période y compris impôts différés	5 187 794	4 767 638
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt	41 891 684	38 697 496
Variation du BFR	-3 402 726	-23 472 857
Flux tréso actifs non courants à céder et act abandonnées		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	38 488 958	15 224 639
Acquisitions d'immobilisations	-17 122 151	-5 550 426
Cessions d'immobilisations	9 661	68 515
Incidence des variations de périmètre (1)	-1	-44 356 427
Opérations internes Haut de Bilan	0	-1
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	-17 112 492	-49 838 339
Variation nette des emprunts	-17 486 649	28 836 715
Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)	-704 224	-692 437
Dividendes versés des filiales		-59 185
Dividendes reçus/versés de la société mère	-310	0
Augmentations / réductions de capital		3 000
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires	-799	182
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	-17 487 757	28 780 712
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE (IV)	-103 616	54 186
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	3 785 093	-5 778 803
Trésorerie : ouverture	-2 327 219	3 451 583
Trésorerie : clôture	1 457 875	-2 327 219

(1) Incidence des variations de périmètre 2024 :

- Dont Prix décaissé pour l'acquisition de Blackout
- Trésorerie acquise de Blackout
- Différence complément de prix Casualino

2. Informations relatives à l'entreprise

2.1 Identification du groupe

La société mère du Groupe 52 Entertainment est la société par actions simplifiée 52 Entertainment, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 910 166 040 (« la Société »), ayant son siège social au 28 rue Parmentier, 59650 Villeneuve d'Ascq.

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élève à 176 711 810 €.

La Société et l'ensemble des filiales ainsi acquises constituent le « Groupe 52 Entertainment », ou simplement « le Groupe ».

2.2 Description de l'activité et périmètre de consolidation

Le groupe est spécialisé dans la production, la diffusion et l'organisation de jeux et de compétitions de bridge en ligne sous les marques FUNBRIDGE et BRIDGE BASE ON LINE, de jeux casual sous les marques de Casualino, Exoty (Game Publishing), de Loop, Virtual Regatta et Blackout.

BRIDGE BASE ON LINE a signé un nouveau contrat avec l'ACBL (American Contract Bridge League) en Juin 2025.

2.3 Périmètre de consolidation

Le périmètre de la consolidation est le suivant :

Société	Adresse	2025,12			2024,12		
		Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
52 Entertainment	59650 Villeneuve d'Ascq, France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Goto Games	59650 Villeneuve d'Ascq, France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
BBA - Bridge Base A	89117 Las Vegas, Nevada, USA	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
BBO - Bridge Base Online	89117 Las Vegas, Nevada, USA	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Le Bridgeur	59650 Villeneuve d'Ascq, France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Goto Games Asia	Wanchai, Hong Kong	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Canasta Junction LLC	89117 Las Vegas, Nevada, USA	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Great Game Product LLC	89117 Las Vegas, Nevada, USA	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Canasta League Of America LLC	89117 Las Vegas, Nevada, USA	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Game Publishing	59650 Villeneuve d'Ascq, France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Master Point Press Inc	M4S 1A6 Toronto, Canada	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Game Publishing Company Ltd (Vietnam)	466/4 Lê Quang Định, phường 5, Bình Thạnh, Hồ Chí Minh, Vietnam	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Virtual Regatta	59650 Villeneuve d'Ascq, France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Zariba	Varna, Bulgaria	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
LOOP GAMES	75008 Paris, France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Casualino	Varna, Bulgaria	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
52 PARIS	59650 Villeneuve d'Ascq, France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
52 BARCELONA	08007 Barcelone, Espagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
BLACKOUT	08007 Barcelone, Espagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

IG : méthode de l'intégration globale

CERTIFIE CONFORME

52 Entertainment

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

COGEFIS AUDIT
3, rue Jeanne Maillotte
59000 Lille
S.A.S. au capital de € 132 000
489 122 929 R.C.S. Douai

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale des Hauts-de-France

ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

52 Entertainment

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société 52 Entertainment,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique et par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 52 Entertainment relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Votre groupe procède à chaque clôture à un test de dépréciation des actifs incorporels, corporels et des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans la note 4.10 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe des comptes consolidés.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons examiné les modalités de détermination des dépréciations et des provisions et apprécié les données ainsi que les hypothèses utilisées pour réaliser ces évaluations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné la pertinence des estimations retenues et des principes comptables suivis par votre groupe, et vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que les informations fournis dans la note de l'annexe des comptes consolidés et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lille, le 8 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes

COGEFIS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Signé par :
 Julien Le Guen
036B89548813430...

Julien Le Guen

Signed by:
 Sandra Szajkowski

Sandra Szajkowski

Signed by:
 Romain Lancelle

Romain Lancelle